

# AVIS DE COURSE

## TROPHÉE DES ILES

Organisé en partenariat par  
le IYCH (international yacht club de Hyères)  
et le Yacht club du Lavandou

Grade 5c  
Du 17 au 20 mai 2024

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

#### 1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
  - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- les règlements fédéraux
- les instructions de course du Trophée des îles

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront adressées à chaque concurrent dès son inscription par voie électronique  
Les IC seront disponibles aux sièges du IYCH et du Yacht club du Lavandou à partir du 17 mai 9h

#### 3 COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

##### 4.1

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable de longueur minimum 8m et de rating brut minimum 17.

Les bateaux ne possédant pas de contrat de jauge à jour seront classés en Osiris bis (P), leur coefficient étant dans les tables OSIRIS

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

##### 4.2

Documents exigés à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur une Licence Club FFVoile,
- b. Pour chaque concurrent mineur une Licence Club FFVoile et une autorisation parentale
- c. Pour le bateau :
  - contrat d'assurance du bateau

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du IYCH ([iy.ch.fr](http://iy.ch.fr)) ou du Yacht club du Lavandou ([yclavandou.com](http://yclavandou.com))

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'être acquitté de toutes les exigences d'inscription et payé tous les droits

#### 5 DROITS À PAYER

##### 5.1

Les droits sont de 40 euros par membre de l'équipage et 20 euros par accompagnant à la soirée

- des équipages
- 5.2** Les droits incluent
- la gratuité des droits de ports pour les 2 sites pendant les 3 jours du 17 au 20 mai
  - Les petits déjeuners
  - le pot d'accueil au Lavandou
  - la réception des équipages à Hyères
  - les inscriptions aux différentes courses
  - la soirée des équipages au Lavandou (dîner et animation)
  - la cérémonie de remise des prix

## **6 PROGRAMME**

Le programme prévisionnel est le suivant :

- Vendredi 17 mai :
  - A partir de 11H départ de Hyères pour convoyage hors course Hyères-Le lavandou
  - 18h30: pot d'accueil au Yacht Club du Lavandou
  - 15h18h: file d'inscription et émargement
  - Nuit au Lavandou
- Samedi 18 mai : Régate le lavandou-Hyères
  - 8h30 briefing et petit déjeuner
  - 10h: mise à disposition du comité de course
  - 19h Réception des équipages à Hyeres
  - Nuit à Hyères
- Dimanche 19 mai : Régate Hyères-Le Lavandou
  - 8h30 briefing et petit déjeuner
  - 10h: mise à disposition du comité de course
  - 18h30 Proclamation des résultats et remise des prix
  - 19h soirée festive au Lavandou
  - Nuit au Lavandou,
- Lundi 20 mai :
  - 11h: Départ du convoyage retour hors course
  - 13h: « Adieux » au niveau du coffre de la Marine Nationale au large de Brégançon.

## **7 LES PARCOURS**

- 7.1** Les parcours Le Lavandou-Hyères et Hyères-Le Lavandou autour de îles seront précisés dans les IC selon l'annexe ci dessous et aux briefings journaliers obligatoires
- 7.2** La zone de course prévue est jointe en annexe

## **8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **9 CLASSEMENTS**

Un classement des bateaux du système Osiris sera établi  
Un classement bis sera établi pour les bateaux du système Osiris ne disposant pas de contrat de jauge valide  
Le calcul du temps compensé sera celui du temps sur temps  
Un classement supplémentaire en temps réel sera établi  
La participation à une seule journée valide l'ensemble des régates

## **10 PROTECTION DES DONNÉES**

- 10.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 10.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles.. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son

droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Aucun des 2 clubs organisateurs ne saurait être tenu responsable d'une fortune de mer subie pendant l'une ou l'autre des compétitions

## **21 PRIX**

Les prix seront distribués le dimanche 19 mai à 18h30 au Yacht Club du Lavandou.  
Les classements seront fait sur les 2 régates Hyères-le Lavandou et Le Lavandou-Hyères

- un classement Osiris temps sur temps
- un classement temps réel

## **22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

le **IYCH (iych.fr)**:

Téléphone : +33 4 94 57 00 07

Mobile : +33 6 80 23 66 42

E-mail : [iych@orange.fr](mailto:iych@orange.fr)

Site web : [www.iych.fr](http://www.iych.fr)

le Yacht Club du Lavandou ([yclavandou.com](http://yclavandou.com))

\*

\*\*

# ANNEXE 1

## Zone de course

